

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCES SpF, ECDC)

France : à 16h, **423 cas** dont **138 nouveaux**.

Cas totaux : **95315 cas (+2239)**, **14791** hors Chine.

Décès : **3802 (+80)** : Chine **3014**, Italie **107**, Iran **92**, Corée du Sud **35**, Etats-Unis **11**, Japon 6 (+6 du Diamond Princess), Philippines 1, Taiwan 1, Australie 1, Thaïlande 1, Saint Marin 1 et **France 7**.

Nouveaux Pays touchés (OMS) : Argentine, Chili, Pologne, Ukraine.

Bilan OMS du 04/03 : **76 (+4) pays touchés**

ANALYSE DU RISQUE :

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2**.

Mise à jour OMS (28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

DEFINITION DE CAS FRANCE (03/03).

ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS (03/03) (SpF) : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne, Piémont), Iran.

MESURES DE GESTION EN FRANCE

Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr

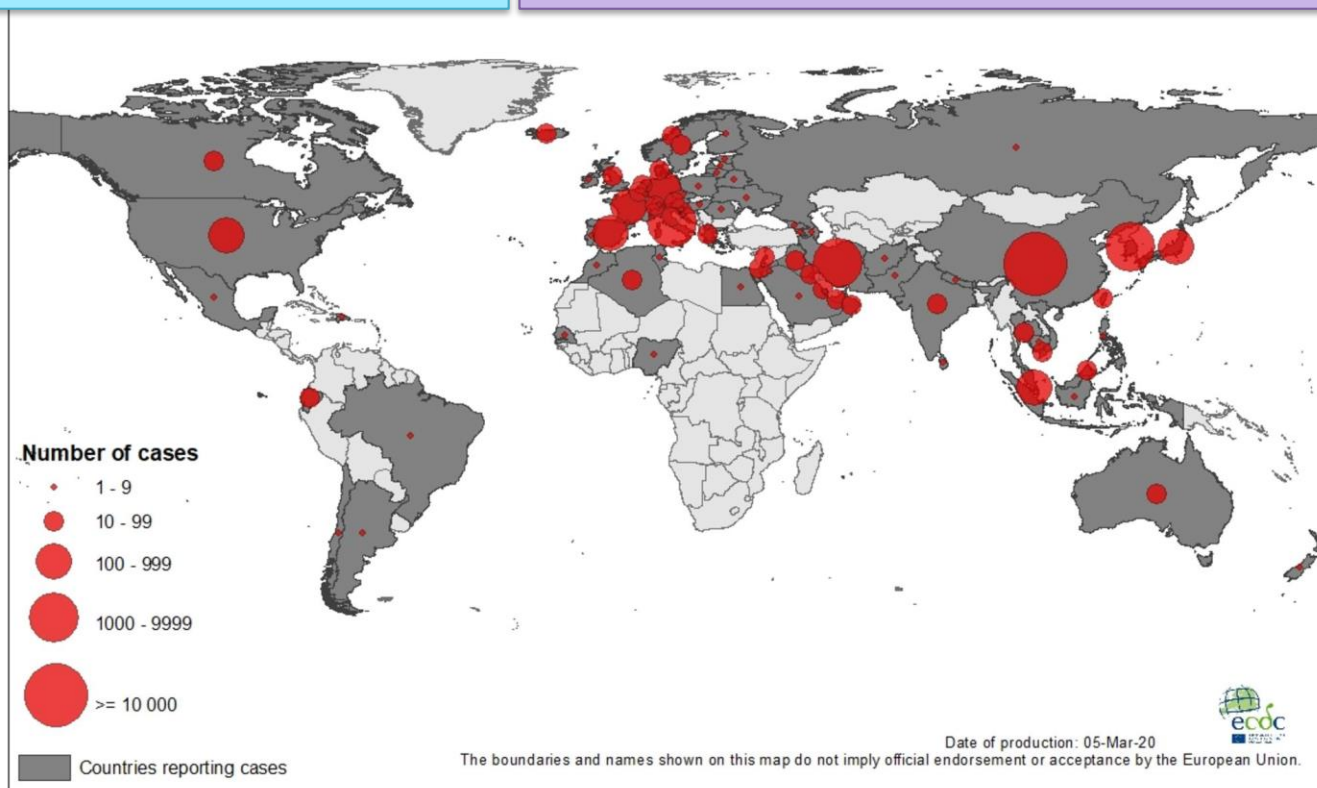
01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

STRATEGIE

Passage au stade 2 le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.



ETAT DES CONNAISSANCES SUR SARS-CoV-2

Origine : probablement animale.

Période d'incubation : 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.

Symptômes : fièvre, toux, myalgie, fatigue.

Guérison : env. 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.

Proportion de cas asymptomatiques : estimée à 1%

Taux de reproduction du virus (R0) : > 2 voire 3

Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire : 4,4-7,5 jours.

Taux de létalité : 3,4%

COMMUNICATION / MEDIA :

CP sur les modalités d'arrêts de travail.

Visibilité média stable, mais toujours le sujet le plus médiatisé.

Numéro vert ouvert 7/7 : 0 800 130 000

Extension des horaires : 24h/24

Depuis ce matin, **12 979** appels reçus.

23 642 appels reçus entre hier 8h et ce matin 8h.

POINT DE SITUATION n°36

Epidémie de SARS-CoV-2

- NE PAS DIFFUSER -

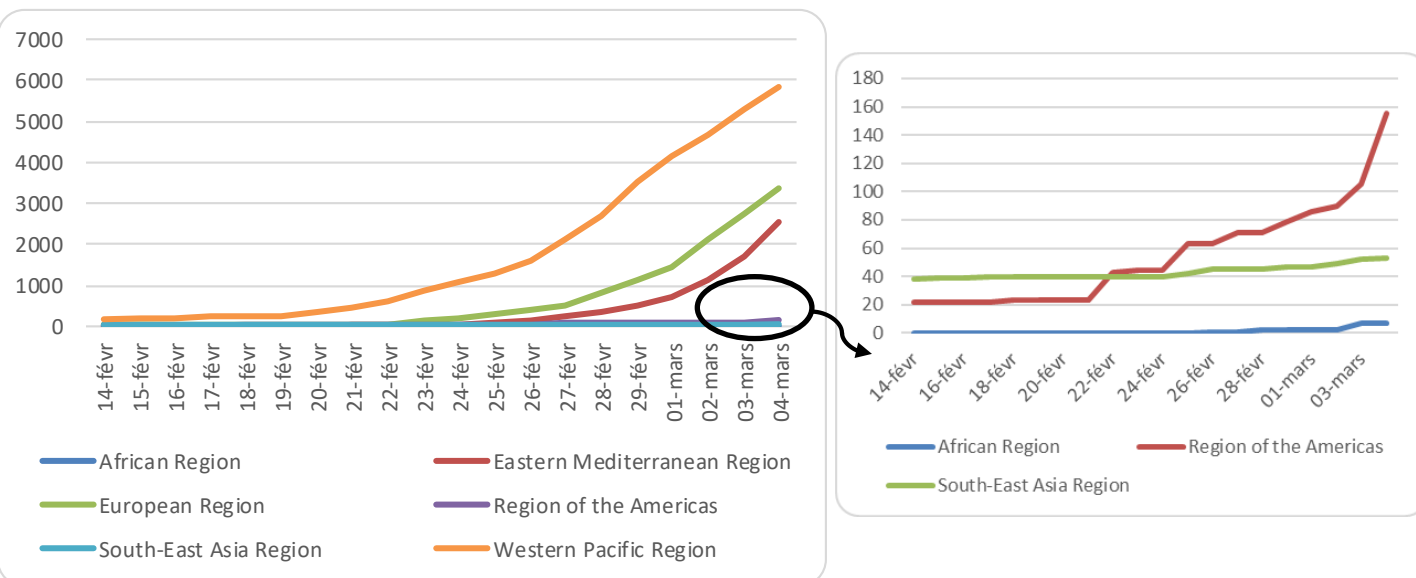
Nouvelles informations du 04/03

FRANCE	INTERNATIONAL
Bilan des cas	Nouveaux pays touchés
423 cas confirmés, dont 138 nouveaux cas en France 05/03 à 16h. Parmi les 423 cas, 5 sont décédés (+2 décès depuis le bilan SpF). La France est toujours le 2^e pays avec le plus grand nombre de cas confirmés en Europe, derrière l'Italie et devant l'Allemagne.	- Depuis le point de situation du 04/03, 4 nouveaux pays touchés : Argentine, Chili, Pologne, Ukraine (données OMS du 04/03). - Sources ECDC & media Hongrie (2), Liechtenstein (1), Slovénie (2).
Nouveaux cas	Chine
Nouveaux cas confirmés par région : 15 en Auvergne-Rhône-Alpes 23 en Bourgogne Franche Comté 6 en Bretagne 2 en Centre-Val de Loire 3 en Corse 39 en Grand Est 9 en Hauts-de-France 4 en Normandie 3 en Nouvelle Aquitaine 2 en Occitanie 1 en Pays de Loire 6 en Provence-Alpes – Côte d'Azur 21 en Ile-de-France Total nouveaux cas confirmés au 05/03 à 16h : 138	Légère augmentation du nombre de nouveaux cas en Chine (+139 ce jour contre +119 hier).
Coordination interministérielle	Corée du Sud
- Réunion quotidienne Cabinet du Premier Ministre/direction de crise MIN SAN. - Note MIN INT/MIN SAN relatif aux mesures préfectorales de lutte contre le coronavirus.	438 nouveaux cas, en baisse par rapport aux 516 d'hier. Pic de l'épidémie atteint de 03/03 ? (+600 cas).
Mesures de gestion	Europe
- Etats généraux de la recherche ce jour. - Décret pour plafonner le prix des solutions hydroalcooliques prévu. - MINSANTE n°2020_19 sur l'évolution de la procédure de délivrance des arrêts de travail. - Arrêté cadre relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire pour constituer des équipes d'intervention rapide pour apporter un appui aux ARS qui en font la demande pour leur mission de suivi d'investigation autour de cas de personnes atteintes par le COVID-19 et pour renforcer les établissements de santé.	- Pays européens avec une transmission locale : Italie, Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Croatie, Grèce, Finlande, Danemark, Monaco (à confirmer), Saint Marin, Roumanie, Suède. - Pays de l'UE sans cas à ce jour : Bulgarie, Chypre, Slovaquie, Malte.
Expertise	Allemagne
- Autorisation du Comité de Protection des Personnes pour le protocole IHU pour tester l'hydroxychloroquine comme traitement. - Saisines HCSP sur la définition des catégories de personnes à risque et la priorisation des indications de diagnostic biologique.	2 nouveaux Länder touchés (15/16). - Interdiction d'exporter masques chirurgicaux, FFP2, FFP3, blouse & combinaison de protection, gants à compter du 04/03.
Perspectives	Italie
- Vendredi 06/03 : - Conseil EPSCO à Bruxelles.	590 nouveaux cas, 3296 cas au total. 148 décès.
	Diamond Princess
	Le couple de français est toujours au Japon, la femme devant sortir aujourd'hui de l'hôpital, l'homme devant avoir un autre test, mais pas avant le 09 mars.
	Français à l'étranger
	17 français (dont 16 coureurs de 2 équipes cyclistes) sont confinés dans un hôtel à Abou Dabi aux Emirats Arabes Unis depuis le 28/02, suite à la détection de coureurs cyclistes positifs sur le tour des Emirats Arabes Unis.

Pour rappel : les messages DGS-Urgent à destination des professionnels de santé libéraux sont disponibles: <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent>

1. Situation épidémiologique

Le 31 décembre 2019, l'OMS a été informée par les autorités chinoises de plusieurs cas de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan.



En France:

423 cas confirmés en France dont 138 nouveaux cas depuis hier 16h. Parmi ces cas :

- 212 sont rattachés à un cluster documenté sur le territoire national :
 - o Les Contamines-Montjoie (Haute Savoie) : 12 cas confirmés dont 6 français
 - o La Balme de Sillingy (Haute Savoie) : 37 cas confirmés
 - o Crépy en Valois / Creil (Oise) : 105 cas confirmés
 - o Mulhouse (Haut Rhin) : 31 cas confirmés
 - o Morbihan : 20 cas confirmés
 - o Retour d'Egypte : 13 cas confirmés

7 décès ont été rapportés :

- 5 en Hauts-de-France ;
- 1 en Ile-de-France ;
- 1 dans le Morbihan.

Le sexe ratio homme /femme est de 1,1.

A ce stade, aucun cas en Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, un cas confirmé au Danemark a participé au rassemblement religieux à Mulhouse.

Suite à la détection de coureurs cyclistes positifs sur le tour des Emirats Arabes Unis, 17 français (dont 16 coureurs de 2 équipes, Cofidis et Groupama) sont confinés dans un hôtel à Abou Dabi depuis le 28/02. Leur confinement a été prolongé après la détection le 03/03 d'autres coureurs positifs. La quarantaine des français est donc prolongée jusqu'au 14 mars. Pour le moment, aucun français n'a été trouvé positif (dernier test le 01/03). La DGS et le MEAE se coordonnent sur le sujet.

Tableau récapitulatif:

Région	Cas confirmés	Nouveau cas depuis hier
Auvergne-Rhône-Alpes	64	15
Bourgogne France Comté	39	23
Bretagne	29	6
Centre Val de Loire	2	2
Corse	3	3
Grand Est	77	39
Hauts de France	74	9
Ile de France	76	21
Normandie	6	4
Nouvelle Aquitaine	8	3
Occitanie	11	2
Pays de Loire	8	1
Provence-Côte d'Azur	18	6
Total Métropole	415	
Guadeloupe	3	0
Guyane	5	5
Martinique	0	0
Mayotte	0	0
La Réunion	0	0
Total Outre-Mer	8	

2. Analyse du risque, recommandation et définition de cas

Définition de cas mise à jour le 03/03/2020 (cf annexe):

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

La région du Piémont en Italie a été ajoutée dans les zones d'exposition à risque.

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1 Mesures prises à l'international

3.1.1 En Chine

Le nombre de nouveaux cas confirmés en légère augmentation (+139 ce jour contre +119 hier).

Toutes ambassades et organisations internationales en Chine sont tenues de déclarer tous les jours la situation médicale de leur personnel et de leurs familles, à partir du 05/03.

Dans la région de Hubei, seules 3 municipalités sur 17 enregistrent de nouveaux cas et depuis plusieurs jours le nombre de sorties de l'hôpital dépasse le nombre de nouveaux cas. Les hôpitaux de référence sont invités à se concentrer sur les malades graves. Les essais cliniques sur le Remdesivir et la Choroquine ont été approuvés par la NMPA.

Selon une publication universitaire (National Science Review de l'Académie chinoise des sciences), le SARS-CoV-2 aurait muté en deux sous-types dont les capacités de contagion et d'agression varient.

3.1.2. En Europe

Italie

Situation épidémiologique en Italie le 05/03/2020 à 18h	
Nombres de cas confirmés	3296 (+590 depuis hier)
Nombre de décès	148 (+41 depuis hier)
Nombre de guéris	414 (+138 depuis hier)

Source : Ministère de la Santé italien (màj tous les jours à 18h)

Nouvelles mesures prises par décret :

- du 1^{er} mars 2020 : suspension de tout transport, évènement, déplacement hors des municipalités, activités professionnelles et fermeture de tout bâtiment occasionnant un rassemblement d'individus dans les zones rouges (Vénétie, Lombardie) ; suspension de tout évènement (hors huis clos) et fermeture des établissements éducatifs jusqu'au 8 mars, régime d'autorisation pour les établissements recevant du public (s'il parviennent à maintenir une distance d'un mètre entre chaque client/visiteur), limitation des visites médicales et suspension des congés du personnel médical dans les zones oranges (Emilie-Romagne, Vénétie, Lombardie, provinces de Pesaro, Urbino et Savona) ; mesures spéciales d'éducation (report des voyages scolaires jusqu'au 15 mars, développement du e-learning, système de certificat médical renforcé), report d'examens (permis de conduire), contrôle des nouvelles admissions en centre juvénile et pénitentiaire, prévention renforcée avec une obligation d'information du médecin traitant ou référent en cas de retour d'une zone à risque.
- du 4 mars 2020, sur tout le territoire italien : suspension d'évènements de toute nature, avec exception de l'entraînement d'athlètes à huis clos et de commerce pouvant garantir une distance minimum de un mètre entre chaque client, fermeture de tous les établissements d'éducation (maternelle à université) jusqu'au 15 mars, limitation des visites et déplacements aux urgences, développement du e-learning et du télétravail. Recommandations préventives : les personnels de santé doivent suivre des mesures d'hygiène renforcées, les personnes âgées doivent rentrer chez elles, les administrations recevant du public doivent afficher de l'information claire et donner des moyens pour désinfecter les mains. L'Agence de santé publique locale s'occupe du recensement des cas.

3.2. Mesures prises en France

3.2.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire).

Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

3.2.2. Gestion des cas groupés

Cas groupés dans le Haut-Rhin :

Contamination au cours d'un rassemblement religieux de plusieurs milliers de personnes du 17 au 24 février sur le site de l'église de la « Porte Ouverte chrétienne » dans le quartier de Bourtzwiller à Mulhouse. Les investigations sont en cours. Numéro de la CIP : 03 89 24 90 25.

3.2.3. Coordination interministérielle

- Note Ministre des solidarités et de la santé / Ministre de l'intérieur sur les mesures préfectorales de lutte contre le coronavirus (05/03).

3.2.4. Concernant l'offre de soins

- Capacités de prise en charge
 - 157 établissements de santé sont en capacité de prendre en charge des patients COVID-19.
 - Travail en cours pour diminuer les sollicitations au SAMU Centre 15 (risque de retard de prise en charge d'une urgence vitale avec l'embolisation des SAMU Centre 15).
 - Travail en cours sur la doctrine de prise en charge ambulatoire pour les cas COVID-19 non-sévères.
 - Fiche décrivant la conduite à tenir par les employeurs et directeurs des établissements et services médico-sociaux en stade 2 de l'épidémie. → validée le 05/03
 - Travail en cours sur la définition de la stratégie de réponse en phase 3 des trois secteurs de l'offre de soins (hospitalier, libéral et médico-social) → réunion ce jour DGOS, DGS, DGCS.
 - Réunion ce jour DGCS, MIN INT, DIHAL, DGS sur l'organisation de la prise en charge des personnes précaires infectées par le SARS-Cov 2 (en hébergement d'urgence, demandeurs d'asile, sans domicile fixe).

- Capacités de diagnostic

48 laboratoires sont dotés de la technique de diagnostic à ce jour. 70 laboratoires supplémentaires devraient être opérationnels d'ici la fin de la semaine prochaine.

Le déploiement du diagnostic biologique en ville (hors établissement de santé) sera réalisé.

3.2.5. Concernant les moyens sanitaires

- **Concernant les masques :**

- La doctrine de port du masque est disponible sur le site de la SF2H : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/Avis-Masque-SF2H-SPILF-04.03.2020.pdf>

3.2.2. Coordination avec les partenaires internationaux

Coordination entre France et Etats-Unis : Après une conversation téléphonique avec Donald Trump hier, le président français a déclaré que les deux pays étaient prêts à coordonner leur réponse en matière scientifique, sanitaire et économique, dans le cadre de la présidence américaine du G7.

4. **Communication**

4.2. Messages aux partenaires

Messages DGS-Urgent aux professionnels de santé : 14/01 - information, 22/01 – conduite à tenir, 24/01 – information sur les 3 cas confirmés, 30/01 – nouvelle définition de cas et circuit de signalement, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 25/02 - informations actualisées, 27/02 - actualisation de la définition de cas de COVID-19 ; 02/03 – distribution de masques pour les professionnels de santé libéraux ; **en cours : Nouvelle définition de cas et actualisation des recommandations sanitaires.**

Messages MINSANTE aux ARS : 12/02 (MINSANTE 11 et 12) – synthèse et socle de la doctrine COVID-19 au jour de diffusion, désormais les MINSANTE liées au COVID-19 annulent et remplacent les précédents ; 23/02 : élargissement par SPF des zones d'exposition à risque, demande d'appui potentiel des ES siège de SAMU et demande aux services de réanimation et SMIT d'effectuer systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë un prélèvement biologique et RT PCR COVID-19 ; 25/02 : nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur

le territoire national ; 28/02 : MINSANTE 16 : actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 01/03 : MINSANTE 17 - Actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; 02/03 : MINSANTE 18 : ajustement de la doctrine d'information pour les Points d'entrée et état des stocks des masques chirurgicaux ; 05/03 : MINSANTE 19 sur les arrêts de travail, MINSANTE 20 (en préparation) sur les masques.

Messages MARS aux établissements de santé (22/01 – point de situation et prise en charge de cas suspects, 30/01 nouvelle définition de cas et circuit de signalement) et diffusion aux Ordres des professions de santé, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 23/02 : cf. MINSANTE du 23/02 ; 27/02 : MARS n°2020-7 : nouvelle définition des cas de COVID-19 ; 01/03 : MARS n°2020 08 : Nouvelle définition des cas de COVID-19 et prise en charge de ces patients ; **en cours : Nouvelle définition de cas et actualisation des recommandations sanitaires.**

28/02 : Diffusion au Conseil National de l'Ordre des Médecins, au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, à la CNAM, aux ES et aux PS de la lettre du 26/02 du Ministre des Solidarités et de la Santé concernant la Mobilisation face au coronavirus.

4.3. Information au public

Affichage et médias : Diffusion de spots TV, audio sur les mesures barrières (MSS/SpF) ;

Publication et information du public : Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ. Mise à jour en cours des affiches voyageurs, gestes barrières et adaptation et traduction des recommandations, mise en ligne de fiches pour : (1) les livreurs de produits de santé, (2) les employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile, y compris les personnes en parcours d'asile, (3) recommandations de suivi de la température (02/03). Fiches pour les employeurs ayant des personnels salariés/bénévoles en contact direct avec le public, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, directeurs d'instituts et d'écoles en travail social (03/03) ; fiches pour les assistantes maternelles, assistants parentaux, établissements d'accueil des jeunes enfants, établissements et services de protection de l'enfant (04/03), **fiche Employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes âgées et handicapées, stade 2** (05/03).

Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Publication de communiqué de presse MSS (24/01 – confirmation des cas confirmés en France) ; 08/02 – CP MSS (+ CP ARSARA sur les 5 cas confirmés) ; 26/02 – CP MSS sur les 5 nouveaux cas ; CP quotidien à compter du 03/03.

Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert) active depuis le 01/02/2020 9h00 : 0 800 130 000. Ouverte 7/7, 24h/24.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

5. **Nouvelles connaissances scientifiques**

Etat des connaissances sur la transmission du SARS-COV-2 en intra-hospitalier : Etude sur 3 patients COVID-19 symptomatiques dans des « chambres isolement air » dans un hôpital de Singapour.

<https://jamanetwork.com/journals/jama/fullarticle/2762692>

Analyse de 26 prélèvements en RT-PCR (surfaces, air et équipement de protection des soignants) dans une chambre avant nettoyage et 2 chambres post-nettoyage au dichloroisocyanurate de sodium (pastille de chlore/Javel).

Résultats positifs pour les prélèvements dans la chambre du patient sans pneumonie et prélèvements selles positifs, **avant** nettoyage, dont dans les toilettes. Résultats négatifs dans l'entrée et le couloir.

Résultats négatifs dans les 2 chambres post-nettoyage (nettoyage à l'eau chlorée).

A retenir :

- le risque de contamination oro-fécale est à investiguer (particules virales toujours infectieuses dans les selles ?) ;
- le risque de contamination via le système d'aération est à investiguer (prélèvements positifs sur les grilles d'aération et les événements, mais potentiel infectieux des particules virales non investiguées dans l'étude). Ce type de dissémination a été documenté lors de l'épidémie de SARS de 2003 (<https://www.who.int/mediacentre/news/releases/2003/pr70/en/>)
- le nettoyage à la javel semble efficace ;

6. Perspectives

Prochaines échéances :

- Vendredi 06/03 :
 - Conseil EPSCO à Bruxelles.

Annexe 1: Explication de la conduite à tenir suite au passage au stade 2 (hors Corse et certains territoires ultramarins).

		personne asymptomatique contact d'un cas confirmé		personne asymptomatique vivant dans une zone cluster (i.e. Au moins 2 cas reliés hors contexte familial)	personne asymptomatique revenant de zone de circulation du virus à l'étranger (U.E et hors U.E)
		à risque faible	à risque modéré/élevé		
		réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)	quatorzaine stricte	réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)	réduction des activités sociales (pas de quatorzaine)
Mesures générales		Distanciation sociale (saluer sans contact...), respect des mesures d'hygiène générale.			
Mesures individuelles		autosurveillance température 2*/j	autosurveillance température 2*/j port du masque chirurgical en cas de contact inévitable.	autosurveillance température 2*/j	autosurveillance température 2*/j
Mesures à destination de publics particuliers :	travailleurs/étudiants	aménagement poste de travail et recours au télétravail si possible	recours au télétravail ou arrêt de travail si pas possible	Si pas de symptômes : travail. Aménagement du poste de travail et recours au télétravail . A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.)	Si pas de symptômes : travail. Si possible, en aménageant poste de travail et recours au télétravail .A fortiori pour les travailleurs au contact de populations fragiles (PA, enfants, etc.) (plus d'arrêt de travail à délivrer par les ARS)
	enfants	ils peuvent être accueillis en collectivité	ils ne peuvent pas être accueillis en collectivité	ils ne peuvent pas être accueillis en collectivités, y compris en dehors de la zone	ils peuvent être accueillis en collectivités
Contact si symptômes		ARS	ARS	SAMU	SAMU
Mesures collectives contraignantes de restriction d'activités				annulation de tous les événements publics fermeture des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique ces mesures peuvent être prises au niveau communal ou au niveau départemental en fonction de la situation	

Annexe 2 : Carte des cas confirmés, en fonction des lieux d'hospitalisation (données extraites de GoData en date du 05/03)

